



Chaumont, le

1 7 DEG. 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2012 COMPTE RENDU

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Groupement, le 3 décembre 2012 à 15h30, au Conseil Général de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs :

M. Bruno SIDO, Président du Conseil Général de la Haute-Marne,

M. Antoine ALLEMEERSCH, Conseiller Général du Canton de Poissons,

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Conseiller Général du Canton de Saint-Dizier Centre,

Mme Patricia ANDRIOT, Conseil Régional – Vice-présidente en charge de

l'économie sociale et solidaire,

M. Stéphane MENETRIER, Représentant la DIRECCTE Champagne-Ardenne,

M. Michel BOULLEE, Maire de Suzannecourt,

M. Laurent GOUVERNEUR, Maire de Montreuil sur Blaise,

M. Jean-Paul BAILLET, ANDRA – Directeur Général Adjoint.

Participaient également :

M. Jean-Paul CELET, Préfecture de la Haute-Marne – Préfet,

Mme Régine DUPUY, DDFiP de la Haute-Marne – Directrice

M. Olivier INVERNIZZI, DDFiP de la Haute-Marne – Responsable du pôle

gestion publique,

M. Nicolas SERRAND, DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,

Mme Floriane BARTHELEMY, Préfecture de la Haute-Marne – Responsable Cellule

Economique,

Mme Elisabeth WAXWEILER, Agent Comptable du GIP Haute-Marne,

M. Bruno FREDET, EDF - Directeur Développement Economique Haute-

Marne et Meuse,

M. Thierry PUSSIEUX, CEA - Chef de Projet Valorisation,

M. Claude PRESTA, AREVA - Responsable Accompagnement

Economique du Laboratoire Bure-Saudron

M. Jean MASSON, Directeur GIP Haute-Marne,

M. Eric LAFON, Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,

Mme Maryse CHARPENTIER, Chargée des Politiques Contractuelles et des

Partenariats GIP Haute-Marne,

Mme Cindy GARDET, Responsable Administratif GIP Haute-Marne.

Tous les administrateurs sont présents. La règle de quorum étant satisfaite, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

L'activité du GIP Haute-Marne a été une nouvelle fois intense avec 402 projets financés et 35,4 M€ engagés à fin novembre 2012.

Ces décisions à fin novembre se répartissent comme suit :

- Dotations communales: 1,3 M€ pour 18 communes,
- Entreprises: 13 M€ pour 119 projets essentiellement dans l'innovation et l'immobilier,
- Environnement : 1,8 M€ pour 191 opérations essentiellement en partenariat avec EDF dans la performance énergétique des bâtiments des collectivités locales,
- Contrats de Villes : 12,9 M€ pour 13 opérations avec une large part sur Chaumont,
- Programmes routiers stratégiques : 5,1 M€ pour 6 opérations,
- Autres projets publics : 1,3 M€ pour 55 projets.

Les propositions faites au conseil du 3 décembre 2012 porteraient le bilan à 409 projets pour 48,2 M€ de financement sur 180 M€ d'investissement. Les marges de manœuvre dont disposait le groupement depuis plusieurs exercices ont désormais disparu et l'analyse de la chambre régionale des comptes se trouve invalidée.

Il y a un certain nombre d'observations de la chambre qui semble cependant très fondées et des mesures seront prises pour que le groupement soit en phase avec celles-ci. Il s'agit notamment :

- des modalités de recrutement qui doivent en priorité recourir à la mise à disposition de personnels,
- des modalités de remboursement de frais de réception,
- de la déclaration annuelle des aides aux entreprises à la commission européenne.

Dans ce rapport, il y a aussi plusieurs observations positives notamment sur l'orientation de l'activité qui, selon la chambre, est conforme à la Loi et aux recommandations du comité de haut niveau. Il en est de même sur la maîtrise des coûts de fonctionnement, stables en dépit d'une hausse d'activité.

Par contre, la chambre ne semble pas avoir complètement entendu les arguments concernant la situation financière du GIP Haute-Marne. Elle considère que la situation très favorable révèle une situation de ressources surabondantes au regard de l'activité. La chambre n'a pas tenu compte de l'ampleur des engagements du groupement.

Sur un autre point, la chambre conteste le mode de fonctionnement : l'articulation des actions du GIP Haute-Marne avec des documents prospectifs établis lors de sa création en 2000 et lors de sa refonte en 2006 lui semble insuffisante. Ces documents n'ayant aucune valeur programmatique, le groupement n'a pas à s'y référer comme à un document de programmation contraignant. Sa capacité d'adaptation aux évolutions du territoire, aux opportunités, est une vraie chance.

Enfin, la chambre considère que l'expertise engagée lors de l'examen des dossiers est parfois insuffisante. Or les faits donnent raison au groupement: 90% des aides engagées sont versées sur des projets qui aboutissent. Les 10% restants sont repris. C'est un niveau de réalisation tout à fait honorable et qui prouve que les modes de sélection des projets sont assez efficaces.

Sur les perspectives 2013, les Présidents des deux GIP ont pu rencontrer Mme BATHO, Ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie. Le Gouvernement semble s'inscrire dans le sens d'une poursuite des politiques mises en

2

œuvre ces dernières années. Le débat public sur CIGEO est en cours de préparation. Il devrait s'ouvrir en mars 2013 sous la présidence de M. Claude BERNET.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait soutenir un amendement au Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2013 qui permettra de maintenir les dotations des GIP à leur niveau actuel pour les deux ans qui viennent.

Mme ANDRIOT considère que peu de projets passent entre les mains du conseil d'administration au regard du nombre de projets soutenus par le groupement. Elle considère également que le GIP Haute-Marne, à l'instar de son homologue meusien, devrait disposer d'un site internet sur lequel tout un chacun pourrait consulter les dispositifs d'aides et les projets soutenus.

Le Président propose que soit créé un site internet sur lequel les programmes d'activité et les projets soutenus seraient accessibles. Il souhaite que soient étudiées les modalités de déclaration des aides à la commission européenne.

Décisions du Conseil d'Administration

<u>Ione interdépartementale Meuse Haute-Marne : participation aux travaux de l'EPCID dans le cadre du Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire (12-26)</u>

Le Conseil d'Administration décide à la majorité par sept voix pour et une contre (Mme ANDRIOT) au titre de l'action 12-19 « Développement de la zone interdépartementale Meuse - Haute-Marne », d'accorder une dotation de 73.547 € à l'EPCID Meuse Haute-Marne pour l'exercice 2012. Cette dotation sera versée en une seule fois dès l'engagement de l'opération.

Mme ANDRIOT vote contre car elle s'oppose au projet CIGEO.

Avance en compte courant au profit de Haute-Marne Fonds Propres (12-27)

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'apporter à la société Haute-Marne Fonds Propres, dans le cadre de la convention du 27 novembre 2009, une seconde enveloppe de 1.500.000 € sous forme d'avance en compte courant qui seront débloqués, si nécessaire, au gré des participations conclues après décisions favorables du comité d'investissement ;
- d'approuver les termes de la convention encadrant cette avance en compte courant de $1.500.000\,\mbox{\ensuremath{\oomega}}$;
 - d'autoriser le Président à signer cette convention.

Centre Départemental d'Incendie et de Secours de Chaumont (12-28)

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'apporter un financement global de 48 % dans la limite de 9.422.315 € sur la partie travaux estimée à 19.827.689 € HT du Centre Départemental d'Incendie et de Secours de Chaumont porté par le SDIS Haute-Marne dans le cadre de l'action 12-25 "Centre d'incendie et de secours".

Les modalités de versement de la subvention donneront lieu à des avances trimestrielles successives. Le SDIS présentera les factures correspondant à l'aide débloquée avant de solliciter une nouvelle avance trimestrielle.

<u>2ème phase requalification du quartier de Gigny : Carrefour Rollin, Avenues Pasteur et Victor Hugo</u> (12-29)

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'apporter au projet de «2ème phase requalification du quartier de Gigny: Carrefour Rollin, Avenues Pasteur et Victor Hugo», du contrat de Ville de Saint-Dizier 2010-2014, un financement à hauteur de 25%, dans la limite de 510.893 € pour un projet estimé à 2.043.571 € HT.

PER Musée du Breuil - Maison des Lumières Denis Diderot (12-30)

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'apporter un financement global de 16% dans la limite de 577.162 € pour le projet PER Musée du Breuil - Maison des Lumières

Denis Diderot porté par la Ville de Langres dont le coût est estimé à 3.540.000 € HT dans le cadre de l'action 12-17 "Pôles d'excellence rurale".

Contrat de ville de Langres - Place Diderot (12-31)

Le Conseil d'Administration décide à la majorité par sept voix pour et une contre (Mme ANDRIOT) d'apporter un financement global de 28 % dans la limite de 579.614 € pour le projet Contrat de ville de Langres - Place Diderot porté par la Ville de Langres dont le coût est estimé à 2.070.051 € HT dans le cadre de l'action 12-28 " Contrats des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres".

Mme ANDRIOT considère que ce projet n'est pas structurant.

Accès à l'entreprise MARIE SA à Corlée, commune de Langres (12-32)

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité par sept voix pour et une abstention (Mme ANDRIOT) de participer à cet investissement déterminant pour l'entreprise MARIE SA à hauteur de 50%, soit 73.500 € pour un investissement de 147.000 €.

Mme ANDRIOT considère que ce projet n'est pas structurant.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h45, la séance est levée.

Le Président

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

LE 18 DEC. 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 03 DECEMBRE 2012		N°12-26
OBJET:	Zone interdépartementale Meuse Haute-Marne : participation dans le cadre du Schéma Interdépartemental de Développer	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Par convention en date du 30 août 2012, l'EPCI « zone interdépartementale d'activité économique » Haute-Marne/Meuse, le groupement d'intérêt public Haute-Marne et le groupement d'intérêt public Objectif Meuse, ont fixé les modalités de leur partenariat, s'agissant du suivi de l'élaboration du schéma interdépartemental de développement du territoire (SIDT) de la zone Haute-Marne/Meuse et du suivi des projets CIGÉO, SYNDIÈSE et des projets connexes.

1°) La mission du Directeur du GIP

Conformément à l'article 2 de ladite convention, le directeur du GIP Haute-Marne intervient pour le compte de l'EPCID dans le cadre du suivi de l'élaboration du SIDT, du suivi des projets CIGÉO, SYNDIÈSE et des projets connexes. Il apporte son concours en matière d'expertise et d'ingénierie de projet à hauteur de 50 % d'un temps plein.

Cette mission a commencé le 1er septembre 2012, après signature de la convention du 30 août 2012, et est valorisée, pour 2012, à hauteur de 35 667 € :

Salaire brut 21 667 \in , Charges patronales 8 667 \in , Frais de déplacement 2 000 \in , Frais administratifs 3 333 \in .

2°) <u>Le financement d'études</u>

Lors de la réunion du comité de haut niveau du 27 février 2012, les présidents des conseils généraux de Meuse et de Haute-Marne, en leur qualité de président de GIP, ont posé le principe d'un financement des études programmées dans le cadre du SIDT à hauteur de 25 % maximum pour les études que le conseil d'administration de l'EPCID jugera opportun de soutenir financièrement.

Dans ce cadre, l'EPCID a été sollicité pour deux études :

- l'étude commandée par EDF sur les possibilités de « <u>dessertes ferroviaires</u> » et confiée au cabinet SYSTRA (ex INEXIA). Le coût de l'étude, initialement chiffré à 300 000 €, s'élève à 328 000 € HT compte tenu de l'ajout de deux hypothèses de trajets avec rupture de charge (l'une à Rimaucourt pour un trajet routier par la RD 25, l'autre à Pagny-sur-Meuse pour un trajet routier par la RD10 et la RD 960). La participation sollicitée par EDF correspond à 75 000 €, soit 25 % du chiffrage initial.
- l'étude commandée par la maison de l'emploi de la Meuse et par la chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Haute-Marne relative à la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales ». Cette étude est évaluée à 88 800 € et la participation de l'EPCID est sollicitée à hauteur de 20 %, soit 17 760 €.

3°) <u>Le schéma directeur d'assainissement et d'alimentation en eau de la zone</u> interdépartementale

Par ailleurs, l'EPCID peut apporter sa contribution à l'élaboration du SIDT en engageant sous sa responsabilité des études sur des sujets en lien avec son objet.

Il est apparu que les possibilités d'implantation d'activités économiques nouvelles, en lien avec CIGÉO ou indépendantes de CIGÉO, pouvaient être contraintes par la capacité d'alimentation en eau potable d'une part et par les conditions de rejet ou de traitement des eaux usées d'autre part.

L'EPCID ayant pour ambition de développer et favoriser l'accueil d'activités économiques dans la zone interdépartementale, le conseil d'administration de l'EPCID a décidé de réaliser une étude permettant d'élaborer un schéma directeur d'assainissement et d'alimentation en eau de la zone interdépartementale.

Le coût d'une telle étude a été évalué à 120 000 € TTC. Une aide de 50 % du montant HT, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, est envisageable, sans certitude quant à son obtention cependant.

Globalement, les coûts engagés par l'EPCID en 2012 sur ces trois opérations sont :

Mission du Directeur du GIP Haute-Marne	35 667 €
Financement étude ferroviaire	75 000 €
Financement étude GPEC	17 760 €
Etude eau & assainissement	120 000 €
Total	248 427 €

Les GIP Haute-Marne et GIP Objectif Meuse contribueraient à parité au financement de ce partenariat selon les conditions suivantes :

ressources propres de l'EPCID	29 999 €	12 %
valorisation mission du Directeur GIP 52	35 667 €	14 %
contribution financière GIP 52	73 547 €	30 %
contribution financière GIP 55	109 214 €	44 %
	248 427 €	100 %

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 7 voix pour 1 contre (Mme ANDRIOT) DECIDE

au titre de l'action 12-19 « Développement de la zone interdépartementale Meuse - Haute-Marne », d'accorder une dotation de 73.547 € à l'EPCID Meuse Haute-Marne pour l'exercice 2012. Cette dotation sera versée en une seule fois dès l'engagement de l'opération.

RESULTAT DU VOTE : A LA MAJORITE : 7 pour, 1 contre	(Mme ANDRIOT)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Chaumont, le	1 7 DEC. 2012
au Commissaire du Gouverne Dé LA HAUTE-MARNE		LE PRESIDENT
LE 18 DEC. 2012		B 11

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 03 DECEMBRE 2012	N°12-27
OBJET:	Avance en compte courant au profit de Haute-Marne Fonds P	ropres

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Créée en 2010 à l'initiative du Président du Conseil Général de la Haute Marne M. Bruno SIDO, née de l'association entre le GIP Haute Marne et IRPAC Développement, Haute Marne Fonds Propres (HMFP) est une SAS dont l'objectif est de renforcer et élargir le champ des opérations de capital investissement régional dans la Haute-Marne. Elle propose, en partenariat avec les structures du groupe IRPAC, des solutions haut de bilan pour les sociétés du département.

L'assemblée générale du groupement du 26 février 2009 a délégué au conseil d'administration le suivi de la société Haute-Marne Fonds Propres en partenariat avec l'IRPAC et avec une convention adaptée.

Le conseil d'administration du 27 novembre 2009 a mis en place deux conventions de compte courant permettant de financer :

- Les besoins d'exploitation dans l'attente d'un équilibre de la société pour 335.000 €,
- Les interventions de la société pour un volume de 1.500.000 €.

Ces prêts sont suffisants pour apporter la trésorerie nécessaire à l'activité de Haute-Marne Fonds Propres tant en matière de fonctionnement qu'en matière de participation. Cependant, l'absence de revenus significatifs les premières années produit des résultats nets négatifs (-131.335 € au 31 décembre 2011 pour le premier exercice de 14 mois). Cette situation nécessitera une augmentation de capital.

Haute Marne Fonds Propres accompagne uniquement les entreprises haut-marnaises dans leurs étapes clés (création, croissance organique, croissance externe, innovations,...) ou dans leur transmission (LBO, OBO,...) en investissant de façon minoritaire de 0,1 à 1 M€ par dossier.

L'équipe du Groupe IRPAC a mis en œuvre tout son savoir-faire pour développer des engagements de financement nécessaires aux objectifs ambitieux d'investissement.

Le comité d'investissement est composé de :

- M. RAUSCHER, président du comité, président d'AESCULAP,
- M. MARLE, ex président des forges MARLE (nouvellement désigné)
- M. PINAY, directeur général des Forges de Froncles,
- M. THOORIS, Comité local des banques,
- M. de la CHAPELLE, président de HMFP,
- M. MASSON, directeur du GIP Haute-Marne,
- M. PATILLAUD, directeur général de l'IRPAC.

Sur les 12 derniers mois, l'activité représente :

- une trentaine de dossiers étudiés
- 1800 heures consacrées par le Groupe IRPAC à HMFP
- 7 dossiers présentés en comité
- 3 dossiers investis pour 900 000 €
- 2 dossiers en cours d'investissements pour 950.000 €
- un effet de levier sur les fonds propres et la dette soit pour 1€ investi par HMFP, 4€ supplémentaires perçus par l'entreprise
- 120 salariés haut-marnais dont l'entreprise a été confortée
- 8 dossiers en cours d'étude
- un potentiel d'investissement complémentaire de 1 000 k€ sur 2012

Les premiers investissements :

3 sociétés ont donc déjà bénéficié de l'accompagnement financier et stratégique de HMFP;

- La société <u>PDR</u>, sise à Saint-Dizier, dont l'activité est la production à marque de distributeurs de pâtes fraîches en GMS. L'intervention de HMFP va permettre la réalisation d'une nouvelle tranche d'investissements et augmenter ainsi les capacités de production à 11 000 tonnes par an et la création d'une dizaine d'emplois à la clé.

 Alain Desrues, son président, prévoit un chiffre d'affaires de 5 M€ sur 2012 et compte parmi
 - sa clientèle tous les leaders de la grande distribution
 - Cette société rencontre cependant des difficultés importantes sur un marché particulièrement difficile.
 - Intervention HMFP: 50 K€ en actions et 150 K€ en prêt participatif.
- La société <u>CHESNEAU SAS</u>, basée à Sarrey et dirigée par Frédéric Chesneau, est l'un des premiers polisseurs français de pièces techniques. L'entreprise réalise des opérations d'ébauche et de finition par polissage de pièces aéronautiques, pour l'essentiel des aubes de réacteurs en titane ou en alliages. Elle réalise ainsi près de 6 M€ de chiffre d'affaires avec des clients prestigieux tels que SAFRAN. HMFP va permettre à l'entreprise de soutenir un plan de développement très important et de continuer sa politique d'embauche et de formation interne à un métier très pointu.

 Intervention HMFP: 50 K€ en actions et 250 K€ en prêt participatif.
- Le dernier investissement se situe à Chaumont. La société <u>LEPELICAN.fr</u> a développé un site Internet de vente de mobilier design et d'objets de décoration baptisé: www.lepelican.fr. Ce site commercialise aujourd'hui un catalogue de plus de 16 000 références, rassemblant à la fois les meilleurs designers, les principaux éditeurs internationaux et les créateurs de talent. Partenaire de longue date de D&CO sur M6, ou encore de la Star Ac, Nouvelle Star, et Reporterre sur France 5, LEPELICAN.fr a su se faire un nom dans le monde de la décoration. Après une progression rapide sur les 3 dernières années pour atteindre un chiffre d'affaires de plus de 2 millions d'euros sur l'exercice 2011, la société, dirigée par Jean Charles Devilliers, a souhaité renforcer sa structure financière pour accélérer son développement et élargir son offre en ouvrant deux nouveaux sites marchands spécialisés. Cette croissance s'accompagnera d'embauches sur les métiers spécialisés d'internet.

L'intervention de HMFP a été systématiquement accompagnée par les fonds d'investissements du Groupe IRPAC, à savoir IRPAC Création et IRPAC Développement. Le renforcement de la structure de fonds propres et quasi fonds propres de ces entreprises haut-marnaises a permis l'accompagnement plus large des autres acteurs du financement de l'entreprise (Oséo et les banques). C'est ainsi que les 900 000 euros d'investissement de HMFP ont permis l'injection de près de 2 000 000 euros dans les entreprises évoquées.

Intervention HMFP: 100 K€ en actions et 300 K€ en prêt participatif.

Deux sociétés du nord du département sont susceptibles de bénéficier d'un soutien de Haute-Marne Fonds Propres après avis favorable du comité d'investissement pour un montant cumulé de $950.000 \in \grave{a}$ investir en actions et en obligations convertibles.

HMFP démontre donc toute sa légitimité en s'inscrivant dans le paysage économique départemental comme un outil de financement créateur de valeur et d'emplois.

L'objectif est donc de maintenir la dynamique engagée en investissant dans 3 ou 4 autres entreprises à potentiel sur le territoire chaque année pour un montant global de l'ordre de 1 M€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 8 voix pour DECIDE

- d'apporter à la société Haute-Marne Fonds Propres, dans le cadre de la convention du 27 novembre 2009, une seconde enveloppe de 1.500.000 € sous forme d'avance en compte courant qui seront débloqués, si nécessaire, au gré des participations conclues après décisions favorables du comité d'investissement;
- d'approuver les termes de la convention encadrant cette avance en compte courant de 1.500.000 €;
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Chaumont, le 1 7 DEC. 2012	
au Commissaire du Gouvernement de la PREFECTURE	1	
LE 18 DEC. 2012	LE PRESI DENT	

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 décembre 2012	N°12-28
OBJET:	Centre Départemental d'Incendie et de Secours de Chaumont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Les locaux chaumontais du centre de secours actuel sont vieillissants et les services du SDIS sont éparpillés sur différents sites. Les premières réflexions de créer une nouvelle implantation remontent aux années 1970 mais aucune n'a abouti. En 2006/2007, le conseil d'administration du SDIS relançait le projet avec une réflexion plus globale : doter les sapeurs-pompiers du département d'un outil de travail adapté aux exigences actuelles et à venir de la sécurité civile.

En 2008, le dossier est repris avec une implantation sur le site de l'ancien dépôt SNCF, chemin du Vieux Moulin. Le projet ne visait plus uniquement la construction d'un centre de secours à Chaumont, mais intégrait le regroupement sur un seul site des fonctions support, logistiques, d'entretien et de formation. Outre une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement, les surfaces affectées au centre permettent la mise en œuvre d'une école départementale de sapeurs-pompiers dotée d'un plateau technique.

Le projet se ventile en quatre bâtiments :

- Bâtiment A: le centre de secours principal de Chaumont a pour mission d'exécuter toutes opérations de secours sur le territoire de la communauté d'agglomération du pays chaumontais et peut être appelé en renfort sur l'ensemble du département.
- Bâtiment B: ce bâtiment a vocation à accueillir les locaux de la direction du SDIS mais aussi le centre de traitement de l'alerte, dont la mission principale est la réception de tous les appels 18 du département et le déclenchement des moyens. Dans une perspective de regroupement des centres 15 et 18, ces locaux seraient en mesure d'accueillir le centre 15.
- Bâtiment C: il abritera pour partie les Magasins (plateforme logistique départementale pour l'ensemble des centres du département) et pour une autre les activités Sports. Le service transmission-informatique, chargé de la gestion des communications, radio et informatique entre l'état-major et l'ensemble des centres et des moyens en opérations sera localisé dans la partie Sports du bâtiment.
- Bâtiment D: cet ensemble servira de support à l'école départementale des sapeurspompiers pour former, recycler les personnels des corps départemental ou communaux.

Bâtiment	Surface	Nb de personnes
Centre de secours principal	3.063 m²	91
Direction dont centre de traitement de l'alerte	977 m²	60
Logistique et technique	522 m²	5
Centre de formation dont restauration, remise des véhicules et salles de cours	1.326 m²	5

Le projet dans sa globalité est estimé à 23.255.093 € HT soit 27.703.955 € TTC. Il est prévu couvrir la période 2010-2011 pour la maîtrise d'œuvre, les missions annexes et les acquisitions foncières jusqu'en 2014 pour les opérations de second œuvre et de réception de travaux.

Lots	Montant des dépenses	
Acquisition des terrains	556.815 €	
Maîtrise d'œuvre	1.740.830 € HT	
Assistants maîtrise d'œuvre	129.759 € HT	
Travaux	19.827.689 € HT	
Mobilier / équipements	1.000.000 € HT	
TOTAL	23.255.093 € HT	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 8 voix pour DECIDE

d'apporter un financement global de 48 % dans la limite de 9.422.315 € sur la partie travaux estimée à 19.827.689 € HT du Centre Départemental d'Incendie et de Secours de Chaumont porté par le SDIS Haute-Marne dans le cadre de l'action 12-25 "Centre d'incendie et de secours".

Les modalités de versement de la subvention donneront lieu à des avances trimestrielles successives. Le SDIS présentera les factures correspondant à l'aide débloquée avant de solliciter une nouvelle avance trimestrielle.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	
au Commissaire du Gouvernemente le ture	LE PRESIDENT
LE 18 DEC. 2012	B

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 DECEMBRE 2012	N°12-29
OBJET:	2ème phase requalification du quartier de Gigny : Carrefour Ro Victor Hugo	llin, Avenues Pasteur et

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le GIP Haute-Marne soutient les politiques des Villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels. Le projet de contrat de Saint-Dizier a été soumis pour approbation au Conseil d'Administration du 2 décembre 2010.

Le projet de requalification de la couronne de Gigny et des voiries adjacentes en fait partie. Il vise à transformer l'actuel rond-point de Gigny, très roulant et particulièrement accidentogène, en une véritable place urbaine d'environ 7.000 m², intégrant deux pistes cyclables et un cheminement piétonnier. Il s'agit également d'abaisser la voirie afin de rendre les commerces plus visibles et de reprendre et poursuivre le réseau de chauffage urbain.

Dans une première phase, les travaux concernaient la réfection du réseau de chauffage du quartier de Gigny et l'aménagement de la place pour un montant estimé à $3.696.707 \in HT$. Le conseil d'administration du 2 décembre 2010 a accordé une aide de 924.177 \in (25%).

La seconde phase de la requalification du quartier de Gigny portera sur le carrefour Rollin, l'avenue Pasteur et l'avenue Victor Hugo. Les travaux seront consacrés à sécuriser ces points de circulation rendus dangereux par une fréquentation élevée et la complexité des cheminements.

Dans le cadre du contrat de ville 2010-2014, le groupement est appelé à intervenir à hauteur de 25%.

Coût prévisionnel : 2.043.571 € HT
 Echéance : 2012 - Durée : 6 mois

◆ Financeurs sollicités :

estimé à 2.043.571 € HT.

FEDER: 60.000 € (3 %)
 Conseil Général: 150.291 € (7 %)
 GIP: 510.893 € (25 %)

L'engagement étant supérieur à la délégation du comité exécutif de 400.000 €, la décision relève

du Conseil d'Administration du groupement.

Il est proposé au conseil d'administration d'apporter au projet de « 2ème phase requalification du quartier de Gigny: Carrefour Rollin, Avenues Pasteur et Victor Hugo », du contrat de Ville de Saint-

Dizier 2010-2014, un financement à hauteur de 25%, dans la limite de 510.893 € pour un projet

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 8 voix pour DECIDE

d'apporter au projet de « **2**ème **phase requalification du quartier de Gigny: Carrefour Rollin, Avenues Pasteur et Victor Hugo** », du contrat de Ville de Saint-Dizier 2010-2014, un financement à hauteur de 25%, dans la limite de 510.893 € pour un projet estimé à 2.043.571 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le

RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

LE 18 DEC. 2012

-	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 décembre 2012	N°12-30
OBJET:	PER Musée du Breuil - Maison des Lumières Denis Diderot	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La Ville de Langres s'est engagée, depuis 2009, dans un processus de redynamisation de son territoire. Sa richesse patrimoniale architecturale et historique est importante. Elle a souhaité profiter du tricentenaire de la naissance de Diderot en 2013 pour valoriser l'hôtel du Breuil, monument classé, qui accueille un musée (labellisé musée de France).

Ce projet se décline en :

- · Un musée
- · Un lieu d'accueil pour y installer un café littéraire
- Une cour-jardin pouvant accueillir des spectacles en plein air.

Les travaux se dérouleront sur la période 2012-2013.

Le projet est labellisé PER 2ème génération. Conformément au programme d'activité, tout pôle d'excellence rural bénéficie d'une subvention du groupement à 80 % des aides Etat et Europe. Un financement complémentaire de 20 % des aides Etat peut être sollicité auprès du conseil général.

Le conseil d'administration a accordé à l'unanimité le 16 mars 2012 un financement global de 16% dans la limite de 546.400 € d'un projet qui était estimé à 3.415.000 € HT selon le plan de financement :

Europe: 683.000 € - 20%
 Etat (DRAC): 683.000 € - 20%
 Région: 683.000 € - 20%

GIP Haute-Marne: 546.400 € - 16% (80 % de la participation de l'Etat)
 Conseil Général: 136.300 € - 4% (20 % de la participation de l'Etat)

Maître d'ouvrage : 683.000 € - 20%

Une rencontre avec la DRAC le 5 octobre 2012 a conduit à revoir l'assiette de subvention à 3.540.000 € HT et le plan de financement :

Europe: 697.734 € - 20%
 Etat (DRAC): 721.452 € - 20%
 Région: 691.362 € - 20%

GIP Haute-Marne: 577.162 € - 16% (80 % de la participation de l'Etat)
 Conseil Général: 144.290 € - 4% (20 % de la participation de l'Etat)

Maître d'ouvrage : 708.000 € - 20%

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 8 voix pour DECIDE

d'apporter un financement global de 16% dans la limite de 577.162 € pour le projet PER Musée du Breuil - Maison des Lumières Denis Diderot porté par la Ville de Langres dont le coût est estimé à 3.540.000 € HT dans le cadre de l'action 12-17 "Pôles d'excellence rurale".

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		4 % DEC. 0049
Certifié exécutoire compte le la de la	Chaumont, le	I / DEC. ZUIZ
au Commissaire du Gouvernement, le LE 1 8 DEC. 2012		LE PRESIDENT
DRCL - Finances 1		

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 décembre 2012	N°12-31
OBJET:	Contrat de ville de Langres - Place Diderot	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le GIP Haute-Marne a décidé de soutenir les politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels. Le conseil d'administration du 5 juillet 2012 a décidé d'acter le contrat de ville de Langres 2012-2014. Ce dernier comporte cinq opérations. Leur coût total s'élève à 22.761.700 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne proposé représente 27 % dans la limite de 6.090.000 €.

Dans le cadre des opérations présentées par la ville de Langres et par la communauté de communes de l'Etoile de Langres, figure la requalification de l'axe majeur de la ville centre bourg. Cette requalification comprend la réfection complète des espaces publics de la Place Diderot.

Les fouilles archéologiques sont un préalable obligatoire pour tout projet d'envergure. Dans le cas de Langres, ville d'histoire, elles revêtent un caractère d'importance. Les travaux portent sur des opérations de démolition et de terrassement des chaussées et trottoirs, de modification des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, gaz, électricité, télécommunication et fibre optique.

Le coût du projet final s'élève à 2.070.050,87 € HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 7 voix pour 1 contre (Mme ANDRIOT) DECIDE

d'apporter un financement global de 28 % dans la limite de 579.614 € pour le projet Contrat de ville de Langres - Place Diderot porté par la Ville de Langres dont le coût est estimé à 2.070.051 € HT dans le cadre de l'action 12-28 " Contrats des Villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres".

RESULTAT DU VOTE : A LA MAJORITE : 7 pour, 1 contre (Mme ANDRIOT)		
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 18 DEC. 2012	Chaumont, le	1 7 DEC. 2012 LE PRESIDENT

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 3 décembre 2012	N°12-32
OBJET:	Accès à l'entreprise MARIE SA à Corlée, commune de Langre	S.

Nombre de membres en exercice	8
Présents	8
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

L'entreprise MARIE SAS est implantée à Corlée, commune associée de la commune de Langres. Cette entreprise spécialisée dans l'usinage de pièces mécaniques connaît un développement très significatif en dépit de la crise.

Après un exercice 2010 difficile avec un chiffre d'affaires en recul à 7 M \in , l'activité a retrouvé une croissance vive avec des chiffres de 10,9 M \in en 2011 et 16,2 M \in en 2012 (exercices clos au 30 juin). Parallèlement, les effectifs sont passés de 84 salariés mi 2010 à 102 salariés mi 2012.

Cette entreprise mène une politique d'investissement productif soutenue qui absorbe une large part de ses capacités de financement. Le GIP Haute-Marne a apporté son soutien financier à MARIE SA à plusieurs reprises.

L'accès unique à cette entreprise emprunte une voirie communale dans une zone pavillonnaire puis un accès par une voie privée exigüe.

Cette situation pose des problèmes de fonctionnalité mais aussi des risques significatifs compte tenu de l'importance des trafics poids lourds.

Le conseil général de la Haute-Marne a réalisé en 2008 un premier aménagement à la jonction de la route départementale et de la voirie communale avec un giratoire disposant d'un embranchement pour un accès direct à l'entreprise MARIE.

En 2010, le conseil municipal a délibéré pour réaliser un accès à l'entreprise à partir du giratoire pour un coût estimé à 147.000 € HT. Cet aménagement doit offrir le meilleur accès à l'entreprise, par l'Ouest, du côté de la zone de chargement-déchargement.

Un raccordement plus court, sur le côté Est, resterait problématique. En effet, le trafic poids lourds serait maintenu dans la zone des accès piétons et des parkings.

Cet investissement à vocation économique n'est pas de compétence intercommunale car la communauté de communes de l'Etoile de Langres a défini l'intérêt communautaire de sa compétence économique de manière restrictive : seules les zones d'activité de Rolampont, Hûmes et Langres Sabinus sont de compétence communautaire.

Le programme d'activité du groupement permet d'accompagner ce type d'aménagement à hauteur de 35%.

Cependant la réalisation de cet aménagement n'a pas été prévue au budget 2012 de la commune de Langres qui souhaite un soutien renforcé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par 7 voix pour 1 abstention (Mme ANDRIOT) DECIDE

de participer à cet investissement déterminant pour l'entreprise MARIE SA à hauteur de 50%, soit 73.500 € pour un investissement de 147.000 €.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission Chaumont, le au Commissaire du Gouvernement LA PREFECTURE	1 7 DEC. 2012 LE PRESIDENT
LE 18 DEC. 2012	BIL